

ATTESTATION

Monsieur Le Maire de Châtelailon-Plage atteste :

- D'une part, qu'un extrait de l'arrêté de Permis de Construire n° PC 17094 20 0084, délivré le , à SAS TEAM CP , pour « Construction neuve - démolition totale », 79 avenue des Boucholeurs, à Châtelailon-Plage, a été affiché dans mes services le 25 juin 2021 pendant une durée de deux mois, conformément à l'article R.424-15 du Code de l'Urbanisme ;
- D'autre part, n'avoir été saisi, jusqu'à ce jour, d'aucun recours à l'encontre dudit dossier.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Châtelailon-Plage
Pour le Maire
L'Adjoint délégué Le Maire

16 SEP. 2021



Régis LEBAS